



Accès des personnes en situation de handicap

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CRODIP soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Le CRODIP s'engage à :

- Accueillir en formation les personnes en situation de handicap, sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour permettre de valider leur parcours

Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique de ses formations
- En développant la capacité de ses équipes et de ses formateurs à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire
- En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble de ses locaux
- En réorientant les personnes handicapées si la teneur de la formation présente une incompatibilité avec la nature de leur handicap.

Besoin d'une information ?

Si vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation d'une formation CRODIP : **contacter le service formation au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation au 02 23 48 27 93.**

En échangeant ainsi sur vos difficultés, nous pourrions garantir des conditions d'accueil optimales en matière d'accessibilité et d'accompagnement.

Nous sommes à votre disposition pour toute question.

Quelques bonnes pratiques pour l'adaptation de nos formations :

Pour les personnes à mobilité réduite

Nos salles répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Pour les formations sur le terrain, nous adaptons le choix des exploitations agricoles ou des parcelles culturales à visiter pour qu'elles soient accessibles.

Pour les personnes atteintes d'un autre handicap (auditif, visuel, langue, ...)

En fonction des besoins des participants, une adaptation est réalisée en amont avec le formateur. Par exemple, le stagiaire pourra être placé devant le formateur (proche du tableau) ou le CRODIP fera appel à un traducteur en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

Information complémentaire :

Vous pouvez consulter le site : www.monparcourshandicap.gouv.fr, cette plateforme a pour ambition de guider et d'accompagner les personnes en situation de handicap, répondant à trois objectifs :

- délivrer une information généraliste, officielle, fiable, de qualité, actualisée, facilement compréhensible et accessible ;
- offrir une information de référence, territorialisée et géo localisée (annuaires, répertoires, événements, sites ressources...);
- proposer des services en ligne accessibles, à terme, via un espace personnalisé et sécurisé.

Référent handicap CRODIP : Elodie ROGER 02 23 48 27 93 – elodie.roger@crodip.fr